



septembre 2008

Al Louarn

SAUVER LES CHEMINS RURAUX

Les chemins ruraux sont un élément structurant du paysage rural et leur conservation permet un accès à la nature hors des routes goudronnées.

Ils sont un refuge pour la faune et la flore et servent également de couloirs écologiques, de plus le Conseil d'État par un arrêt du 2-10-1987 a estimé que les talus qui bordent un chemin rural sont une dépendance de la voie. Par conséquent toute atteinte au talus et par extension aux arbres qui permettent sa stabilité est une infraction réprimandée par le Code Pénal.

Maintenir les chemins ruraux permet ainsi de maintenir le bocage grâce aux arbres qui le bordent.

Malheureusement les chemins sont souvent barrés quand ce n'est pas annexés par des riverains indécents, ces attitudes de dégradation du patrimoine commun doivent être signalées pour demander aux communes de conserver ce bien collectif si utile pour accéder à la nature.

La consultation du plan cadastral (droit prévu par la Loi du 17-07-1978) permet de savoir s'il s'agit d'une voie publique ou d'une parcelle privée.

Un chemin privé aura un n° de parcelle et sera barré d'un trait montrant qu'il ne communique pas avec une autre voie (dans le cas d'un chemin rural vendu par la commune - ce qui arrive malheureusement - le plan cadastral mentionnera 2 traits et un numéro de parcelle à la partie vendue).

Si le chemin est anormalement barré, il est possible de s'adresser au conciliateur qui tient des permanences à la mairie du canton, en vous appuyant sur l'article R161.14 du Code Rural.

On peut également expédier une lettre recommandée au maire en listant tous les chemins barrés, vous signalez ainsi l'Utilité Publique et les entraves à la circulation.

Troisième possibilité : le dépôt de plainte (contre X) à la gendarmerie en signalant les entraves à la

circulation (se procurer une copie du plan cadastral mentionnant bien le ou les chemins ruraux concernés). On peut consulter et imprimer des extraits du cadastre de chez soi !

<http://www.cadastre.gouv.fr/>

Le Maire, par ailleurs, peut s'appuyer sur l'article L161-5 du code rural pour agir.

Il est clair que l'intérêt général doit primer sur les agissements illégaux et il faut les mettre à jour et y remédier, par une démarche amiable si possible mais s'il le faut, par action de justice.

Sources : Mayenne environnement.

En savoir plus :

<http://www.rade-de-brest.infini.fr/>
rubrique "juridique"

L' ATLAS de la flore
du FINISTERE réalisé par le
Conservatoire Botanique
National de BREST
va sortir au début du mois
décembre 2 008.

Il est le fruit d'un travail d'inventaire réalisé depuis une vingtaine d'années par le conservatoire et son réseau de correspondants (dont quelques botanistes de Bretagne Vivante) et présente sous forme synthétique le résultat d'observations faites pour environ 1600 espèces de plantes vasculaires.

Cet ouvrage majeur d'environ 600 pages fera le bonheur de tous les naturalistes et peut être commandé dès maintenant à l'adresse suivante :

Editions Siloë
4, Souchu-Servinière
53 000 LAVAL .
tél. 02 43 53 26 01
contact@siloe.fr

**45 € avec port ou 40 € si
commande retirée au siège du
Conservatoire
52, allée du BOT à BREST**

**Il n'est pas trop tard pour
participer à la consultation sur
l'eau !
Avant le 15 octobre !**

Même si cette consultation n'est que de la poudre aux yeux, tous les citoyens soucieux de l'environnement doivent y participer.

Des suggestions pour répondre à l'enquête en page 4

On peut répondre au questionnaire ou le télécharger en ligne :

<http://consultation.prenons-soin-de-leau.fr>

Si l'on a des difficultés ou si l'on veut un formulaire papier, on peut contacter le Sdage :

sdage@eau-loire-bretagne.fr

tel : 02 38 51 73 73

Dans ce numéro :

<i>Sauver les chemins ruraux</i>	1
<i>Faire vivre la charte "Jardiner au naturel"</i>	2
<i>Charte de l'assainissement individuel</i>	2 3
<i>Orchidées : découvertes</i>	4
<i>Consultation SDAGE Loire-Bretagne</i>	4
<i>Les bords de routes</i>	5
<i>La sortie départementale Sentinelle de l'environnement</i>	6

Retrouvez-nous sur
le web !

<http://rade-de-brest.infini.fr/>

et

www.bretagne-vivante.asso.fr

Bretagne Vivante SEPNEB
186 rue Anatole France
29200 BREST
Tél : 02 98 49 07 18

FAIRE VIVRE LA CHARTE "JARDINER AU NATUREL"

Au début des années 1990, les jardiniers épandaient 10 tonnes de pesticides et d'herbicides sur les versants de la rade de BREST (300 tonnes pour les agriculteurs).

Depuis 2 ans le projet "jardiner au naturel" porté par le service rade de BREST Métropole Océane (BMO) avec des partenaires associatifs et institutionnels essaie d'inverser la tendance. Il fédère 23 jardinerie du secteur par le biais d'une charte dans laquelle est prévue la formation de vendeurs des jardinerie, déjà 32 ont été formés.

Pour vérifier les modifications de comportements des jardinerie et des jardiniers, les associations ont enquêté auprès des jardinerie qui s'engagent ; 6 enquêtes pour la CLCV, 5 pour Eau et rivières, 6 pour Bretagne Vivante (3 pour la section de CROZON, 3 pour la section de BREST), 6 pour Vert le jardin, 1 pour la Maison Biologique).

Une amélioration a été notée tant dans l'affichage des textes réglementaires concernant les produits phytosanitaires que dans les conseils prônant des solutions alternatives (voir le bilan sur notre site).

Le but est d'arriver à enlever chez les gens l'idée fortement ancrée du "jardin propre" et d'accepter la présence des adventices, les fameuses herbes folles en leur faisant comprendre que les pesticides autorisés en jardin sont le plus souvent des "tue-tout" qui n'épargnent pas les auxiliaires naturels et déstabilisent l'équilibre du jardin. Même les insecticides dits biologiques (à dégradation plus rapide) comme la pyréthrine et la rotanone tuent "tout ce qui bouge" dans le rayon de dispersion du produit.

Selon une étude sociologique menée sur la ville de RENNES dans la mise en oeuvre d'opérations "O PHYTO" qui procède à une gestion différenciée des espaces publics et la suppression des molécules rémanentes (qui persistent) dans l'entretien de ces espaces, les espaces urbanisés où on laisse "proliférer" une végétation spontanée sont considérés comme à l'abandon, sales.

Mais les représentations varient en fonction des populations et de la catégorie d'appartenance. Les personnes les plus âgées sont plus sensibles à l'aspect propreté, les populations plus jeunes étant plus tolérantes envers la présence de plantes adventices. Parmi les classes supérieures on trouve également la même attitude.

Pour obtenir une modification durable

de la perception que chacun a du milieu naturel ou urbanisé qui l'entoure, il faudra du temps car les personnes interrogées ont du mal à établir un lien entre la qualité de l'eau et la présence de plantes adventices dans la ville et de se voir à priori impliqués dans un projet de restauration de la qualité de l'eau. La dégradation de la qualité de celle-ci est souvent imputée à un autre que soi-même, seul un travail d'éducation permettra la prise de conscience de tous, tout ne se fera pas en un jour mais en plusieurs années, progressivement, tranquillement.

Bilan de la charte 2008 : sur le site de la section rade de Brest <http://www.rade-de-brest.infini.fr/> cliquer sur "actualités" puis dans "actualités locales" choisir « Jardiner au Naturel ».

Jean-Pierre Le Gall
(Rade de Brest)

En savoir plus :

www.ponema.org et
www.terrevivante.org

et le guide du jardinier amateur "ces petits animaux qui aident le jardinier" réalisé par jardiniers de FRANCE, Bretagne Vivante et la MCE de RENNES.

En vente au siège

CHARTE DEPARTEMENTALE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Bretagne Vivante signe, en Mai 2008, la charte départementale de l'assainissement non collectif (ANC) dans le Finistère : un maillon essentiel pour la protection de l'eau. L'ANC englobe « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'infiltration des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau public ».

Quelle section de BV n'a jamais eu à se battre contre des rejets directs dans le milieu naturel, des installations saturées et des épandages illégaux de boues de la part de vidangeurs ?

L'ANC n'a pas une image positive car souvent défini par défaut de « tout à l'égout » et parce que parfois mal maîtrisé. Or bien conçue et bien surveillée, c'est une filière qui a fait ses preuves. L'assainissement collectif (AC) ne peut couvrir l'ensemble du territoire, surtout dans un département où l'habitat est très dispersé. Dans le Finistère, 40% de la population est concernée par l'ANC.

Le Conseil Général a donc décidé, dans le cadre de son



Suite de l'article «Charte départementale de l'assainissement non collectif»

Agenda 21, pour la reconquête de la qualité de l'eau et la limitation des risques sanitaires, de proposer une règle du jeu et d'engager les différents partenaires à travers une charte (de qualité). L'objectif est d'améliorer la prestation rendue à l'utilisateur, de contrôler le bon fonctionnement des installations et de contribuer à la reconnaissance des entreprises qui s'engagent dans la démarche.

Les partenaires sont nombreux : organismes institutionnels (services de l'Etat, maires, Agence de l'eau, chambres consulaires, Conseil Général), organismes professionnels (contrôleurs, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, producteurs de granulats, installateurs, vidangeurs, notaires...), associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Au delà des engagements communs (veille technique et réglementaire pour mieux informer, respect des procédures, des documents-types...), chaque partenaire s'engage spécifiquement selon son domaine de compétence. Le rôle de notre association se limite à la promotion de la charte et à alerter le secrétariat de la charte en cas d'écart d'un signataire.

Pour notre domaine et à savoir pour les particuliers :

- nous avons demandé à ce que les bureaux d'étude et les maîtres d'œuvre s'engagent à informer sur toutes les filières homologuées existantes et les dérogations.
- Les producteurs de granulats doivent indiquer l'origine du granulat sur la facture
- Les vidangeurs doivent faire une déclaration de transport de déchets à la préfecture et indiquer la destination des boues sur la facture. Ils font un bilan annuel pour le secrétariat de la charte. Un arrêté préfectoral d'agrément est à paraître pour cette profession.

Donc pour vos travaux et entretien, faites appel aux signataires de la charte !

Secrétariat de la charte : satea.anc@cq29.fr ou 02 98 76 20 88

La charte peut être consultée sur le site du Conseil Général : www.cq29.fr

Michel Beucher, Bretagne Vivante, Concarneau



Somptueux, mais tout de même un peu ténébreux, *Serapias cordigera* étale largement son labelle cordiforme pourpre sombre, velu et finement rayé de noir. Les bractées sont larges et pourpres, un peu plus courtes que le casque : elles cachent à la base du labelle deux lamelles noirâtres luisantes

Source :
www.orchidee-poitou-charentes.org

Orchidées : découverte et redécouverte

En Bretagne, l'"orchis des marais" (*Anacamptis palustris*) était localisé à une partie de la Brière et au Pays Bigouden. Cette orchidée vient d'être découverte en Presqu'île de Crozon par André Ragot, le 15 juin, dans une dépression arrière dunaire. 6 pieds ont ainsi fleuri cet été dans une station déjà riche de 13 autres espèces d'orchidées.

Mais l'évènement orchidologique de l'été est certainement la redécouverte d'une espèce que l'on croyait disparue de Bretagne depuis plusieurs dizaines d'années : le "*Serapias cordigera*". Lors d'une sortie botanique dans une dune du Nord Finistère, 2 pieds de "*Serapias en cœur*" ont été trouvés début juin.

Cette espèce méditerranéo-atlantique se caractérise -comme son nom l'indique- par un labelle en forme de cœur de couleur brun-rouge à pourpre.

L'espèce *Serapias cordigera* -protégée au niveau régional- était autrefois présente en quelques sites de la presqu'île de Crozon... où elle n'a toujours pas été revue malgré les investigations des naturalistes locaux.

Michel David (presqu'île de Crozon)



Vu de profil, le labelle apparaît incurvé. Il est trilobé : les lobes latéraux un peu crénelés sont relevés sur le bord et le lobe médian un peu plus long est spatulé et bifide. Les sépales redressés sont dirigés vers l'avant.

Source :
www.orchidee-poitou-charentes.org

Que répondre à la consultation sur le SDAGE Loire-Bretagne ?

Surtout après avoir répondu aux 4 premières questions bidons n'oubliez pas de répondre à la dernière la seule intéressante «Selon vous, quelles sont les deux actions à engager en priorité pour reconquérir un bon état des eaux ?»

Voici 10 propositions émises par "Eaux et rivières de Bretagne", "Seaus", etc... :

1. Protéger les sols de l'érosion, des pesticides, des nitrates...
2. Réduire le cheptel hors sol
3. Protéger et remettre en service chaque année au moins 5 captages abandonnés dans chaque département
4. Réduire d'un tiers les apports de nitrates à l'amont des baies envahies par les marées vertes avant 2015
5. Appliquer le principe « pollueur-payeur » aux pollutions diffuses dues aux pesticides et aux nitrates.
6. Appliquer les textes européens
7. Mettre en œuvre des systèmes d'agriculture durable
8. Engager un programme de réduction de l'utilisation des pesticides afin d'atteindre l'objectif de – 50 % fixé par le Grenelle de l'environnement
9. Supprimer l'utilisation de tous les détergents contenant des phosphates au plus tard en 2010
10. Systématiser la récupération des eaux pluviales et la réduction des surfaces imperméabilisées

Autres sites intéressants: <http://seaus.free.fr/spip.php?article366>

<http://www.eauxglacees.com/Eau-une-grande-consultation>

La pétition d'Eaux et Rivières : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/>

et bien sûr le site du SDAGE pour répondre à cette consultation : <http://consultation.prenons-soin-de-leau.fr/index.php>

La section Rade de Brest a un nouveau site internet !

Vous connaissiez l'ancien site de la section Rade de Brest qui avait été fait par Jean-Paul. Le nouveau est à la même adresse :

<http://www.rade-de-brest.infini.fr/>

Il a été réalisé par Marc. Ce nouveau site a plusieurs avantages :

- il est plus coopératif car sa conception favorise l'accueil de rédacteurs du site dont il ne sera demandé aucune autre compétence celle d'être... connecté !
- il dispose d'un moteur de recherche interne
- il intègre un système de brèves, qui facilite la publication de courtes notes d'information, telles des revues de presse
- il offre la possibilité de s'abonner à un flux RSS qui permet d'obtenir directement les nouveautés du site dans votre navigateur ou votre logiciel de messagerie.
- il dispose d'un agenda.

Bref, même si nous n'avons pas encore transféré tous les documents qui étaient dans le précédent site et même si notre hébergeur associatif "rame" assez souvent, il mérite d'être visité et d'être mis dans vos favoris,

Jean-Paul (Rade de Brest)

Sorties nature de la section de Rade de Brest

Dimanche 16 novembre

sortie géologique et naturaliste pour découvrir le littoral (animée par Arnaud Botquelen)

RDV 14h parking de la pointe St Mathieu près du sémaphore

Dimanche 11 janvier

sortie Faucon pèlerin et oiseaux de l'étang (animée par Yvon Capitaine)

RDV 10h au parking du château près du pont de Recouvrance à Brest

**N'oubliez pas de noter
dans votre agenda
le pot de la section Rade de
Brest**

le samedi 10 janvier à 18 h
dans les locaux associatifs de la Cavale
Blanche à Brest place Jack London.

Le projet ERVABOR : Entretien Raisonnable et VALorisant des BOrds de Routes

En 2005 à la suite des remontées d'information permanentes concernant l'entretien des bords de routes qui était effectué de manière anarchique et totalement catastrophique au plan écologique dans le Finistère, les trois associations Bretagne Vivante, Eau et Rivières, Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles ont créé un collectif dont l'objectif était de mettre en place un observatoire des pratiques d'entretien des bords de routes aux plans national, départemental et communal.

Pour des raisons de facilités, la Communauté de Communes de Plabennec et des Abers a alors été retenue comme site témoin. La procédure de travail a consisté

- d'une part, à effectuer un suivi photographique régulier des opérations faites par les différents services départementaux et communaux, suivi qui était transmis régulièrement par courriel à un ensemble de diverses personnalités;

- d'autre part, à rechercher et à étudier quelle était la nature de ces politiques dans les autres départements français et les pays francophones.

En 2007, avec l'appui d'un bilan photographique incontournable, un courrier était adressé par le collectif au Président du Conseil Général et au Préfet du Finistère.

L'Administration n'a jusqu'à présent donné aucune suite à la démarche, par contre une réunion a eu lieu le 18 juin... 2008 au Conseil Général avec le Directeur des Agences Techniques Départementales et certains de ses collaborateurs.

Au cours de cette réunion, nous avons présenté la problématique de l'entretien des bords de route qui concrétise le travail très significatif effectué par les associations dont les moyens sont pourtant très limités. A cette fin, le collectif s'est référé à des sources d'information, riches et variées (notamment celles du département de l'Isère sur le site gentiana.org) le collectif a présenté le projet ERVABOR : Entretien Raisonnable et VALorisant des BOrds de Route.

L'objectif de ce projet a été défini comme visant la mise en place d'un modèle d'aide à la décision pour

optimiser les campagnes d'entretien,

Sa base est constituée par deux bases de données, l'une typologique (caractéristiques de la faune et de la flore), l'autre typographique (caractéristiques des terrains et des aménagements des bords de routes). **On applique aux données de ces deux bases un moteur de recherche qui produit les aides à l'entretien, cette fois raisonnable et valorisant, des bords de routes.** Une boucle itérative «analyse-conception-opérations» est mise en place pour retirer les enseignements des opérations effectuées et pratiquer les adaptations nécessaires.

L'exemple du roncier : les abris qu'il constitue, les fleurs, les mûres qu'il produit etc. (données typologiques); les endroits où il pousse : constitution du terrain, versant porteur, éloignement de la banquette etc. (données typographiques) a été avancé pour illustrer cette méthodologie. Cette démarche peut être aidée par l'utilisation des supports technologiques tels que le GPS, la photographie numérique etc : si n'importe qui peut maintenant se diriger parfaitement dans n'importe quelle ville, il n'y a pas de raison, qu'à la campagne, un conducteur d'engin ne puisse pas savoir ce qu'il doit faire avec son élagueuse ou son tractopelle (sans parler de l'épareuse dont l'usage devrait être strictement limité) . Découle alors automatiquement le problème fondamental de la sensibilisation du personnel d'entretien, suivi de sa formation. Or à cet égard on ne peut que déplorer le grand vide qui existe.

Cette approche n'est que le début de la lourde tâche qui reste à faire. Ici on ne peut que déplorer l'absence de coordination entre les différents acteurs départementaux. Dans ces conditions, il appartient aux associations et à leurs bénévoles de passer des heures et des heures pour aller dénicher les informations sur le web (ah! les jeux de piste des «liens» !), les vérifier et les utiliser.

D'autre part, il serait très opportun que soit mise en place une banque de données centralisatrice des expériences et des réalisations faites au plan national étant donné qu'on ne peut pas appliquer au département du Finistère les mêmes

Quelques chiffres

Dans le Finistère :

Les routes représentent un linéaire de 17500 km (262 km de Nationales, 3 371 km de Départementales, 13 898 km de routes communales)

Les bords de routes appelés "dépendances vertes" ont une superficie d'environ 20 000 hectares

En France :

Les routes représentent un linéaire de 1.092.000km, avec 586.000km de routes communales, 360.000 pour les départementales, 27.200 pour les nationales et 9.300 pour les autoroutes. Il faut ajouter 32.888km de voies ferrées et 6.700km de voies navigables

Les bords de routes ont une superficie d'environ 500.000 hectares (285.000 hectares pour les nationales et départementales, 200.000 hectares pour les routes communales)

règles d'entretien des bords de routes que celles qui sont en usage dans le Var ou en Isère.

Toutefois, sans doute comme moi, et aussi avec une très grande joie, vous aurez constaté que, cette année sur les routes départementales de notre département, les campagnes intensives de « tontes systématiques » n'ont pas eu cours ces derniers mois. Au niveau de la CCPA la commune de Plouguemeau a «osé», eh oui ! dans son bulletin d'information municipal présenter la problématique de l'élagage à tous ses administrés.

Ce sont autant de signes encourageants qui, après trois années de communications-courriels intensives à l'aide de photographies « imbattables et incontournables », nous fournissent l'espoir qu'un jour l'entretien de nos bords de routes sera vraiment effectué de manière raisonnable et valorisant pour l'intérêt de tous : de la bactérie bienfaisante du sous-sol à l'oiseau du ciel en passant par l'être humain qui en a tant besoin.

Jean-Yvon Birrien (Rade de Brest)

La sortie naturaliste annuelle des sections finistériennes de Bretagne Vivante



Les sections finistériennes de Bretagne Vivante - SEPNEB s'étaient donné rendez-vous le dimanche 4 mai toute la journée sur les terres de Jean-François et Olivier GLINEC à TREVERN pour une découverte naturaliste d'une ferme gérée avec le souci de l'environnement.

Une quarantaine d'adhérents étaient présents et ont observé la flore et la faune des prairies humides ainsi que les insectes aquatiques du Lezuzan et de ses affluents.

L'écoute des chants d'oiseaux a permis de reconnaître les passereaux

d'un bocage préservé. La visite d'un secteur où vit une colonie de blaireaux a été l'occasion de mieux se familiariser avec ce mammifère omnivore et formidable terrassier, ce dont profitent d'autres animaux (lapins, renards, grands rhinolophes...)

Après un historique de la chapelle par François Le Bot et un casse croûte en commun, un groupe s'est rendu à l'Hopital-Camfrout visiter les carrières du Rhun Vras en compagnie de Dany SANQUER, le propriétaire, puis des édifices en Ker-santon (église de

L'Hopital-Camfrout et porche de DAOULAS).

L'autre groupe a eu le droit à une présentation des installations et de l'exploitation. A noter qu'une exposition sur la biodiversité, réalisée par Bretagne Vivante, a été présentée également sur place.

Tous les participants sont repartis enchantés de l'accueil réservé par Jean-François et Olivier et par la richesse de la biodiversité découverte sur leurs terres, un exemple assurément à suivre.



La section Rade de Brest a élaboré un petit guide "**La sentinelle de l'environnement**" qui vous donnera la marche à suivre pour faire respecter la loi et protéger ainsi ce qui nous est cher.

Ce petit guide vous dira que faire

- en cas de remblais de zones humides, en cas de décharges sauvages, de circulation d'engins motorisés en milieu naturel, etc...
- pour lutter contre l'urbanisation du littoral, pour protéger un arbre isolé, pour protéger la laisse de mer, etc...
- si vous observez une atteinte à une espèce protégée, à un espace protégé, etc...

Ce petit guide se trouve sur le site de la section Rade de Brest. <http://www.rade-de-brest.infini.fr/>
Vous pouvez aussi nous écrire : 186 rue Anatole France 29200 BREST

Appel à volontaires

Nous manquons de volontaires pour assurer la permanence du centre de documentation tous les jeudis après midi. Il faut accueillir les visiteurs, enregistrer les nouveaux documents, mise sous enveloppe, etc...

La section Rade de Brest recherche également des volontaires pour nous représenter dans les comités de suivi des CET 3 (déchets inertes) de Kéroumen, Gorrek, Kervern à Plougastel, de Penvern et Pont ar C'Hillog à Guipavas et dans la commission d'information et de suivi de l'unité de valorisation de machefers de Plabennec.

Ces comités se réunissent une fois par an (durée de la réunion 1h30 à 2h) et ne demandent pas de connaissances techniques particulières.